

S.M.A.G.V.31

N°2015 -1- 1		
Nombre de conseillers	L'an deux mille quinze et le douze mars, le Conseil syndical du Syndicat mixte pour l'Accueil des Gens du voyage en Haute-Garonne, dûment convoqué par M. le Président Jean-Marc Huyghe, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Portet sur Garonne à 16h.	
En exercice		62
Présents		13
Ayant participé au vote		20
Présents :	Mesdames :Feyt, Faivre, Gregoire, Oreste, Bruno, Gueguen Messieurs : Huyghe, Baur, Fournié, Lepinay, Marin, Alm, Laforgue	
Absents avec pouvoirs :	M. Ducert, M. Aumonier, M. Lafon, M. Portes, Mme Broussal, M. Serieys, M. Bros, M. Durrieu	
Date de la convocation	27 février 2015	

Objet : Election du 9^{ème} Vice-président

Vu les articles L 5211-6 et L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2014-02-02, en date du 3 juillet 2014, relative à la détermination du nombre de sièges de vice-présidents au SMAGV-MANEO,

Vu la délibération n° 2014-02-03 en date du 03 juillet 2014, relative à l'élection des 8 vice-présidents,

Le Président, invite le Comité à procéder à l'élection du 9^{ème} vice-président.

Rappelant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après appel à candidature, chaque délégué à l'appel de son nom, s'est rapproché de la table de décharge sur laquelle se trouvaient les enveloppes uniformes et bulletins de vote fournis par le Syndicat, puis s'est présenté à la table de vote, et a fait constater qu'il n'était porteur que d'une enveloppe de modèle uniforme fourni par le syndicat puis a déposé son enveloppe dans l'urne correspondante à chaque élection de vice-présidents et du secrétaire.

ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. HUYGHE Jean-Marc élu Président, à l'élection du neuvième Vice-président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre d'émargement : 20

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 20

A DEDUIRE : bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

RESTE, pour le nombre de suffrage exprimés : 20

Majorité absolue : 10

M. Lepinay a obtenu 20 voix,

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Lepinay est proclamé neuvième Vice-président.

Le Président
Jean-Marc HUYGHE

Le Président du Syndicat soussigné,
Certifie exécutoire le présent acte,

- Publié / Notifié le 13 mars 2015
- Déposé à la Préfecture le 17 mars 2015

Labège, le 13 mars 2015